

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 253

présenté par

Mme Brulebois, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

à l'amendement n° 137 de Mme Ozenne

ARTICLE 38

A l'alinéa 4, compléter par les mots : "dès lors que le contrevenant est identifié".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-adt rédactionnel